

Ajustements à la grille des tarifs d'électricité et l'annexe I applicables à compter du 1^{er} avril 2027 – Distribution

Phase 2

Suivant la décision D-2025-114

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2027, 2,9 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

Article 1 ^{er} avril 2026	Article 1 ^{er} avril 2027	Tarif, option, modalité ou composante de prix	Description	Prix provisoires au 1 ^{er} avril 2027 *	Ajustement relatif à 2025 suivant D-2025-114	Prix provisoires 1 ^{er} avril 2027 incluant l'ajustement
2.5	2.5	<i>Tarif D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	46,154 € 7,221 € 11,636 €	0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 7,221 € 11,636 €
2.15	2.15	<i>Tarif DP</i>	Jusqu'à 1 200 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'été Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	7,078 € 10,761 € 5,525 \$ 7,477 \$ 13,833 \$ 20,750 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$ 0,000 \$	7,078 € 10,761 € 5,525 \$ 7,477 \$ 13,833 \$ 20,750 \$
2.23	2.23	<i>Tarif DM</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 7,221 € 11,636 € 7,477 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,221 € 11,636 € 7,477 \$
2.34	2.34	<i>Tarif DT</i>	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 5,299 € 30,979 € 7,477 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 5,299 € 30,979 € 7,477 \$
2.51	2.51	<i>Mesurage net pour autoproduiteur ou autoproductrice – Option I</i>	Solde non utilisé de la banque de surplus, rémunéré au coût moyen de fourniture, par kWh	4,800 €	0,000 €	4,800 €
2.64	2.64	<i>Option de crédit hivernal – Tarif D</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	60,186 €	0,000 €	60,186 €
2.72	2.72	<i>Tarif Flex D</i>	Frais d'accès au réseau, par jour En période d'hiver : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour en dehors des événements de pointe, par kWh Reste de l'énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	46,154 € 4,993 € 9,503 € 47,810 € 7,221 € 11,636 €	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 €	46,154 € 4,993 € 9,503 € 47,810 € 7,221 € 11,636 €
3.2	3.2	<i>Tarif G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,014 \$ 22,912 \$ 12,859 € 9,897 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,115 \$ 0,164 \$ 0,092 € 0,071 € 0,115 \$ 0,345 \$	16,129 \$ 23,076 \$ 12,951 € 9,968 € 16,129 \$ 48,386 \$
3.5	3.5	<i>Tarif G – Abonnement de courte durée</i>	Majoration des frais d'accès au réseau et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,014 \$ 7,830 \$	0,115 \$ 0,057 \$	16,129 \$ 7,887 \$
3.15	3.15	<i>Option de crédit hivernal – Tarif G</i>	Crédit pour énergie effacée, par kWh	64,941 €	0,000 €	64,941 €
3.23	3.23	<i>Tarif Flex G</i>	Frais d'accès au réseau, par mois En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	16,014 \$ 10,561 € 58,669 € 12,859 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,115 \$ 0,076 € 0,422 € 0,092 € 0,115 \$ 0,345 \$	16,129 \$ 10,637 € 59,091 € 12,951 € 16,129 \$ 48,386 \$
4.2	4.2	<i>Tarif M</i>	Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	18,937 \$ 6,532 € 4,844 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,136 \$ 0,047 € 0,034 € 0,115 \$ 0,345 \$	19,073 \$ 6,579 € 4,878 € 16,129 \$ 48,386 \$
4.7	4.7	<i>Tarif M – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,014 \$ 7,830 \$	0,115 \$ 0,057 \$	16,129 \$ 7,887 \$
4.10	4.10	<i>Tarif G9</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	5,494 \$ 13,091 € 16,014 \$ 48,041 \$ 13,443 \$	0,039 \$ 0,094 € 0,115 \$ 0,345 \$ 0,097 \$	5,533 \$ 13,185 € 16,129 \$ 48,386 \$ 13,540 \$
4.13	4.13	<i>Tarif G9 – Abonnement de courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	16,014 \$ 7,830 \$	0,115 \$ 0,057 \$	16,129 \$ 7,887 \$
4.17	4.17	<i>Tarif GD</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Période d'été Énergie, par kWh – Période d'hiver Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	6,870 \$ 8,119 € 20,118 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,060 \$ 0,056 € 0,134 € 0,115 \$ 0,345 \$	6,930 \$ 8,175 € 20,252 € 16,129 \$ 48,386 \$
4.21	4.21	<i>Tarif de relance industrielle – Moyenne puissance</i>	Prix plancher, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M	4,844 €	0,034 €	4,878 €
4.24	4.24	<i>Tarif BR</i>	Énergie associée aux 50 premiers kW de puissance maximale appelée, par kWh Énergie associée à la puissance maximale appelée excédant 50 kW, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	13,600 € 26,432 € 18,091 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,100 € 0,187 € 0,130 € 0,115 \$ 0,345 \$	13,700 € 26,619 € 18,221 € 16,129 \$ 48,386 \$
4.35	4.35	<i>Tarif Flex M</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	18,937 \$ 4,117 € 64,941 € 6,532 € 4,844 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,136 \$ 0,030 € 0,468 € 0,047 € 0,034 € 0,115 \$ 0,345 \$	19,073 \$ 4,147 € 65,409 € 6,579 € 4,878 € 16,129 \$ 48,386 \$
4.47	4.47	<i>Tarif Flex G9</i>	Prime de puissance, par kW En période d'hiver : Énergie consommée en dehors des événements de pointe, par kWh Énergie consommée pendant les événements de pointe, par kWh En période d'été : Énergie, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	5,494 \$ 10,519 € 64,941 € 13,091 € 16,014 \$ 48,041 \$ 13,443 \$	0,039 \$ 0,076 € 0,468 € 0,094 € 0,115 \$ 0,345 \$ 0,097 \$	5,533 \$ 10,595 € 65,409 € 13,185 € 16,129 \$ 48,386 \$ 13,540 \$
5.2	5.2	<i>Tarif L</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	15,600 \$ 3,967 €	0,112 \$ 0,028 €	15,712 \$ 3,995 €
5.6	5.6	<i>Tarif L</i>	Prime de dépassement quotidienne, par kW Prime de dépassement mensuelle, par kW	9,144 \$ 27,427 \$	0,065 \$ 0,196 \$	9,209 \$ 27,623 \$
5.15	5.15	<i>Tarif LG</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh	17,202 \$ 4,488 €	0,123 \$ 0,032 €	17,325 \$ 4,520 €
5.20	5.20	<i>Tarif LG</i>	Prime pour puissance disponible inutilisée, par kW	39,969 \$	0,288 \$	40,257 \$
5.27	5.27	<i>Tarif H</i>	Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh – Jours autres que les jours de semaine en hiver Énergie, par kWh – Jours de semaine en hiver	6,870 \$ 6,954 € 23,482 €	0,060 \$ 0,045 € 0,169 €	6,930 \$ 6,999 € 23,651 €

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2027, 2,9 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

6.52	6.52	Électricité additionnelle – Moyenne puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 %	7,280 €	0,051 €	7,331 €
6.52	6.52	Électricité additionnelle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	5,654 €	0,040 €	5,694 €
6.56	6.56	Électricité additionnelle – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période de restriction, par kWh	1,077 \$	0,008 \$	1,085 \$
6.59	6.59	Électricité additionnelle – Photosynthèse ou chauffage d'espaces destinés à la culture de végétaux	Abonnements aux tarifs D, DM, DP, G, G9 ou M : Prix plancher, par kWh : prix moyen de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif M à 25 kV avec FU de 100 % Abonnements au tarif LG : Prix plancher, par kWh : prix moyen de l'énergie au tarif L à 120 kV avec FU de 100 %	7,280 € 5,654 €	0,051 € 0,040 €	7,331 € 5,694 €
6.65	6.65	Tarif de développement économique	Réduction tarifaire initiale	20%	0%	20%
6.80	6.80	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Prix plancher, par kWh : prix de l'énergie au tarif L	3,966 €	0,029 €	3,995 €
6.84	6.84	Tarif de relance industrielle – Grande puissance	Énergie consommée au-delà de la puissance de référence en période non autorisée, par kWh	1,077 \$	0,008 \$	1,085 \$
6.89 et 6.90	6.89 et 6.90	Rodage de nouveaux équipements – Moyenne puissance	Majoration du prix moyen	4%	0%	4%
6.91	6.91	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance	Majoration maximale du prix moyen	4%	0%	4%
		12 périodes de consommation ou plus	Majoration minimale du prix moyen	1%	0%	1%
6.92	6.92	Rodage de nouveaux équipements – Grande puissance	Majoration du prix moyen	4%	0%	4%
		Moins de 12 périodes de consommation				
6.95	6.95	Rodage de nouveaux équipements	Énergie consommée sans autorisation, par kWh	64,941 €	0,468 €	65,409 €
6.97	6.97	Essais d'équipements – Moyenne et grande puissance	Multiplificateur, par kWh	12,989 €	0,094 €	13,083 €
7.3	7.3	Tarif CB – Moyenne puissance	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée jusqu'à 210 000 kWh par mois, par kWh Reste de la consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	18,937 \$ 6,532 € 4,844 € 19,482 € 16,014 \$ 48,041 \$	0,136 \$ 0,047 € 0,034 € 0,140 € 0,115 \$ 0,345 \$	19,073 \$ 6,579 € 4,878 € 19,622 € 16,129 \$ 48,386 \$
7.4	7.4	Tarif CB – Grande puissance	Prime de puissance, par kW Consommation d'énergie autorisée, par kWh Consommation d'énergie au-delà de ou autre que la consommation autorisée, par kWh	17,202 \$ 4,488 € 19,482 €	0,123 \$ 0,032 € 0,140 €	17,325 \$ 4,520 € 19,622 €
7.9	7.9	Tarif CB – Moyenne et grande puissance	Énergie consommée au-delà du seuil de 5 % en période de restriction, par kWh	1,077 \$	0,008 \$	1,085 \$
8.9	8.9	Tarif biénergie de petite puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW Jusqu'à 15 090 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	7,262 € 64,941 € 22,912 \$ 12,859 € 9,897 €	0,052 € 0,468 € 0,164 \$ 0,092 € 0,071 €	7,314 € 65,409 € 23,076 \$ 12,951 € 9,968 €
8.10	8.10	Tarif biénergie de moyenne puissance pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Jusqu'à 210 000 kWh d'énergie par mois, par kWh Reste de l'énergie, par kWh	7,262 € 64,941 € 18,937 \$ 6,532 € 4,844 €	0,052 € 0,468 € 0,136 \$ 0,047 € 0,034 €	7,314 € 65,409 € 19,073 \$ 6,579 € 4,878 €
8.11	8.11	Tarif biénergie de moyenne puissance avec faible facteur d'utilisation pour le chauffage des espaces	En période de chauffage : Énergie, par kWh – Température égale ou supérieure à -12 °C ou à -15 °C Énergie, par kWh – Température inférieure à -12 °C ou à -15 °C En période sans chauffage : Prime de puissance, par kW Énergie, par kWh Majoration pour mauvais facteur de puissance, par kW	7,262 € 64,941 € 5,494 \$ 13,091 € 13,443 \$	0,052 € 0,468 € 0,039 \$ 0,094 € 0,097 \$	7,314 € 65,409 € 5,533 \$ 13,185 € 13,540 \$
9.2	9.2	Tarif DN	Frais d'accès au réseau, par jour × multiplificateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh × multiplificateur Reste de l'énergie, par kWh Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW × multiplificateur	46,154 € 7,221 € 53,918 € 7,477 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,221 € 53,918 € 7,477 \$
9.8	9.8	Tarifs G, G9, M, MA – Réseaux autonomes au nord du 53 ^e parallèle	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh	101,711 €	0,732 €	102,443 €
9.10	9.10	Tarif MA – Structure	Centrale au diesel lourd, par kW au-delà de 900 kW Centrale au diesel lourd, par kWh au-delà de 390 000 kWh (mise à jour en octobre 2026 : 22,504 €/kWh) Autres cas, par kW au-delà de 900 kW Autres cas, par kWh au-delà de 390 000 kWh (mise à jour en octobre 2026 : 57,027 €/kWh)	40,794 \$ variable 80,150 \$ variable	0,294 \$ variable 0,577 \$ variable	41,088 \$ variable 80,727 \$ variable
9.11	9.11	Tarif MA – Révision des prix de l'énergie	A – Centrale au diesel lourd : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Centrale au diesel lourd : coût de l'énergie établi pour 2024 (20,039 € par kWh) C – Prix moyen du diesel n° 6 (1 % s) (prix en date d'octobre 2025 : 97,30 \$ par baril) D – Prix moyen de référence du diesel lourd n° 6 (1 % s) : 102,54 \$ par baril E – Autres cas : coût d'entretien et d'exploitation, par kWh F – Autres cas : coût de l'énergie établi pour 2006 (26,44 € par kWh) G – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 € par litre) H – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 61,51 € par litre	3,622 € variable 3,622 € variable	0,026 € variable 0,026 € variable	3,648 € variable 3,648 € variable
9.17	9.17	Mesurage net pour autoproducteur ou autoproductrice – Option III	Électricité injectée : centrale au mazout lourd, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel léger, par kWh Électricité injectée : centrale au diesel arctique, par kWh	22,080 € 42,860 € 62,343 €	0,159 € 0,309 € 0,449 €	22,239 € 43,169 € 62,792 €
9.28	9.28	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Crédit fixe, par kW	7,793 \$	0,000 \$	7,793 \$
9.29	9.29	Électricité interruptible avec préavis – Réseaux autonomes	Composantes du crédit variable : A – Coût d'entretien et d'exploitation, par kWh B – Coût de l'énergie pour l'année de référence 2012, par kWh : – au nord du 53 ^e parallèle : 54,50 € par kWh – au sud du 53 ^e parallèle : 35,50 € par kWh C – Prix moyen du diesel n° 1 (prix en date d'octobre 2025 : 124,55 € par litre) D – Prix moyen de référence du diesel n° 1 : 87,66 € par litre	3,586 € variable	0,000 € variable	3,586 € variable
9.38	9.38	Électricité interruptible sans préavis – Réseaux autonomes	Crédit, par kW Crédit maximal, par kW	1,560 \$ 43,291 \$	0,000 \$ 0,000 \$	1,560 \$ 43,291 \$

Grille des tarifs d'électricité

Hausse provisoire au 1^{er} avril 2027, 2,9 % pour la clientèle aux tarifs domestiques, 3,8 % plus l'ajustement aux tarifs généraux et au tarif L.

9.44	9.44	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Frais d'accès au réseau, par jour x multiplicateur Jusqu'à 40 kWh d'énergie par jour, par kWh x multiplicateur Reste de l'énergie, par kWh, conformément à l'article 9.46 Prime de puissance, par kW au-delà de 50 kW ou de 4 kW x multiplicateur	46,154 € 7,221 € 21,064 € 7,477 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,221 € 21,064 € 7,477 \$
9.46	9.46	Révision des prix du tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Frais d'accès au réseau au tarif DN, par jour, conformément à l'article 9.2 Prix de la 1 ^{re} tranche d'énergie au tarif DN, par kWh, conformément à l'article 9.2 Prime de puissance au tarif DN, par kW, conformément à l'article 9.2 A – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2020-2021 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 142,60 € par litre B – Prix moyen du mazout au Nunavik pour la saison 2021-2022 (hors TPS et TVQ), publié par la Régie de l'énergie dans le <i>Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger</i> de la première semaine de mars 2022 : 153,38 € par litre C – Valeur calorifique de l'électricité : 3,6 MJ par kWh D – Valeur calorifique du mazout : 37,5 MJ par litre E – Taux d'efficacité du système biénergie en mode mazout : 75 % Indice de référence au 1 ^{er} décembre 2022 : 1,0 Majoration de l'indice de référence le 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2023, en fonction de la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec par rapport à l'indice moyen des prix de l'année civile précédente	46,154 € 7,221 € 7,477 \$	0,000 € 0,000 € 0,000 \$	46,154 € 7,221 € 7,477 \$
9.50	9.50	Tarif domestique biénergie – Réseau d'Inukjuak	Consommation d'énergie non autorisée, par kWh : prix de la 2 ^e tranche d'énergie au tarif DN indiqué dans l'article 9.2	53,918 €	0,000 €	53,918 €
10.3	10.3	Tarif F	Prime de puissance mensuelle, par kW	58,136 \$	0,419 \$	58,555 \$
10.8	10.8	Tarif FP	Si la puissance installée des pompes à incendie est inférieure ou égale à 50 kW : Prime de puissance mensuelle, par kW Si la puissance installée des pompes à incendie est supérieure à 50 kW : Prime de puissance mensuelle, par kW Minimum par mois – Électricité monophasée Minimum par mois – Électricité triphasée	1,396 \$ 6,449 \$ 16,014 \$ 48,041 \$	0,010 \$ 0,046 \$ 0,115 \$ 0,346 \$	1,406 \$ 6,495 \$ 16,129 \$ 48,387 \$
11.4	11.4	Éclairage public – Service général	Énergie, par kWh	13,457 €	0,097 €	13,554 €
11.10 a)	11.10 a)	Éclairage public – Service complet	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W), par luminaire Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W), par luminaire Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W), par luminaire Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W), par luminaire	29,224 \$ 31,836 \$ 34,367 \$ 40,329 \$	0,210 \$ 0,229 \$ 0,247 \$ 0,290 \$	29,434 \$ 32,065 \$ 34,614 \$ 40,619 \$
11.10 b)	11.10 b)	Éclairage public – Service complet	Diodes électroluminescentes : 6 100 lumens (ou 65 W), par luminaire	30,119 \$	0,217 \$	30,336 \$
11.14	11.14	Éclairage Sentinelle – Avec poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	54,045 \$ 71,227 \$	0,389 \$ 0,513 \$	54,434 \$ 71,740 \$
11.15	11.15	Éclairage Sentinelle – Sans poteau	7 000 lumens (ou 175 W), par luminaire 20 000 lumens (ou 400 W), par luminaire	42,471 \$ 61,214 \$	0,306 \$ 0,441 \$	42,777 \$ 61,655 \$
12.2	12.2	Crédit mensuel d'alimentation, par kW – Moyenne ou haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,7402 \$ 1,1863 \$ 2,6484 \$ 3,2397 \$ 4,2810 \$	0,0053 \$ 0,0085 \$ 0,0190 \$ 0,0232 \$ 0,0306 \$	0,7455 \$ 1,1948 \$ 2,6674 \$ 3,2629 \$ 4,3116 \$
12.3	12.3	Crédit d'alimentation, par kWh – Tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,2900 €	0,0000 €	0,2900 €
12.4	12.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle de la prime de puissance, par kW	21,477 €	0,154 €	21,631 €
13.3	13.3	Service Signature – Service de base	Frais annuels par point de livraison	6 818,780 \$	49,095 \$	6 867,875 \$
13.4	13.4	Service Signature – Options	Frais annuels pour le suivi des harmoniques Frais annuels pour le bilan des indicateurs et le balisage du comportement des charges	6 494,074 \$ 6 494,074 \$	46,757 \$ 46,757 \$	6 540,831 \$ 6 540,831 \$

* Tels que mis à jour suivant la décision D-2026-033 à la pièce HQD-11, Document 6.2 (B-0214).